

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME			
Secteur culturel :	Arts de la scène Arts médiatiques Lettres et littérature Autres :	Arts visuels Artisanat et métiers d'art Patrimoine, histoire et muséologie	Loisir culturel Appropriation numérique
Organisme promoteur :			
Type d'organisation :			
Adresse :			
	Numéro civique, rue (Québec)		
	Municipalité Code postal		
Téléphone :			
Désirez-vous recevoir votre correspondance à une adresse autre que celle indiquée ci-haut?			
Adresse : (si différente)			
	Numéro civique, rue (Québec)		
	Municipalité Code postal		

2. IDENTIFICATION DES PERSONNES AUTORISÉES À AGIR AU NOM DU PROMOTEUR			
Personne responsable du projet :			
Prénom :		Nom :	
Fonction :		Téléphone :	
Courriel :			
Personne autorisée à signer le protocole d'entente (si différente) :			
Prénom :		Nom :	
Fonction :		Téléphone :	
Courriel :			

3. PROJET	
La MRC du Fjord-du-Saguenay désire soutenir la réalisation de projets culturels afin d'atteindre les objectifs fixés dans sa Politique culturelle. Dans le cadre de son Entente de développement culturel avec le gouvernement du Québec, une enveloppe est réservée pour un appel de projets, soit le Programme de soutien aux initiatives culturelles. Cette aide financière s'adresse aux municipalités et aux organismes culturels engagés à développer et à animer la vie culturelle sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.	
Nom du projet (obligatoire) :	
Date de réalisation :	Du :
	Au :
	Activité ponctuelle Il s'agit d'une nouvelle activité, qui n'a pas eu lieu auparavant.
	Action novatrice Une nouvelle action, ayant lieu à l'intérieur d'un évènement récurrent.
	Activité récurrente reconnue Nouvelle édition d'une activité à laquelle des améliorations significatives ou une valeur ajoutée ont été apportées.
Description sommaire du projet :	

Objectifs poursuivis :

Décrire les objectifs de votre projet et démontrer leur lien avec les objectifs du Programme de soutien aux initiatives culturelles, de même qu’avec les orientations de la Politique culturelle de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Clientèle visée :

Petite enfance (0-5 ans)	Jeunes adultes (18-29 ans)	Personnes issues des communautés culturelles
Enfance (6-12 ans)	Adultes (18-59 ans)	Personnes issues des milieux défavorisés
Adolescents (13-17 ans)	Aînés (60 ans et plus)	Personnes ayant un handicap physique
Famille	Public général	Personnes ayant un handicap intellectuel

Dans quelle(s) municipalités votre projet aura-t-il des retombées?

Bégin	Ferland-et-Boilleau	L’Anse-Saint-Jean
Larouche	Petit-Saguenay	Rivière-Éternité
Saint-Ambroise	Saint-Charles-de-Bourget	Saint-David-de-Falardeau
Sainte-Rose-du-Nord	Saint-Félix-d’Otis	Saint-Fulgence
Saint-Honoré		

Le projet comprend-il une ou plusieurs des dimensions suivantes (cocher toutes les réponses applicables)?

Médiation culturelle	Activités intergénérationnelles
Participation citoyenne	Rencontre ou discussion avec des artistes, artisans ou intervenants culturels
Cocréation avec la population	
Transmission de savoirs ou de connaissances	Activités d’interprétation ou de sensibilisation culturelle/patrimoniale
Animation culturelle	
Ateliers participatifs	Accessibilité culturelle pour des publics spécifiques ou vulnérables
	Autre :

Décrire brièvement les impacts que votre projet aura sur le développement culturel du territoire :

4. VISIBILITÉ POUR LA MRC

Indiquez quelle visibilité vous offrez à la MRC :

5. BUDGET

Remplir le tableau du budget.

RAPPEL DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DU PROJET

- Les montants des dépenses et des revenus doivent être égaux;
- La participation maximale de la MRC est de 90 % du montant admissible du projet, jusqu’à un maximum de 4 000 \$;
- Le promoteur doit contribuer par une mise de fonds minimale en argent ou biens et services de 10 % de la valeur du projet total.

6. DOCUMENTS À TRANSMETTRE AVEC LE FORMULAIRE

- Formulaire de demande dûment rempli, le tout doit être transmis au plus tard le 5 octobre 2026;
- Une résolution ou appui par courriel ou encore par lettre de la municipalité confirmant l'appui ou la contribution à ce projet (financiers ou en biens et services);
- Une résolution de l'organisme promoteur confirmant le dépôt du projet, le montant ainsi que la nomination d'une personne autorisée à signer l'entente.